

Date de convocation : 21 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 novembre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno MACE, Maire.

Présents : Bruno MACE, Maire

P.TORCHON, C. LELONG, L. LACOSTE, A. MILOSEVIC, adjoints,

D. LANGER, E. MONTAGNIER, conseillers municipaux.

Absent représenté :

J.D. DUTECH ayant donné pouvoir à A. MILOSEVIC

J. DUTECH ayant donné pouvoir à E. MONTAGNIER

I. HELOU ayant donné pouvoir à B. MACE

Absentes non représentées :

C. DUMONT et N. LUNEL J.H. TOURNADRE

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne P. TORCHON à l'unanimité

Après vérification du quorum et des pouvoirs, M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 et propose de passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour :

1/ Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2018 annexé à la présente convocation ;

2/ Vote pour le financement de la toiture de l'église ;

3/ Vote pour l'attribution du marché de réfection des toitures de l'église Saint-Sulpice ;

4/ Questions diverses

1/Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre annexé à la présente convocation

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler par rapport au compte rendu dont ils ont eu la copie avec leur convocation.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ : Vote pour la signature de deux contrats de prêt avec le Crédit Agricole Ile de France

Rapporteur, Pierre TORCHON Adjoint au Maire délégué aux finances.

Le rapporteur informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite auprès de quatre banques, pour souscrire un financement court terme relais in fine en attente de subventions du FCTVA pour un montant de 362 300€ et un prêt Moyen-long terme de 230 800€ pour le financement de la part communale destiné à financer les travaux de réfection des toitures de l'église. Le rapporteur présente un tableau comparatif des trois offres de prêt reçues.

Suite à la réunion de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal :

De contracter auprès du Crédit Agricole Ile de France :

Un Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe (en attente de subventions et FCTVA)

- Montant du Prêt : **362.300 €**
- Taux : **0,54%** sur une durée de **3 ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : **trimestrielle**
- Tirage des fonds au plus tard **27 décembre 2018**.
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard le **27 décembre 2021**
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **543,45 €**
- Classification Gissler : **1 A**

Un Prêt Moyen-long Terme à taux fixe

- Prêt Moyen Terme à taux fixe
 - Montant du Prêt : **230.800 €**
 - Taux : **1,63%** sur une durée de **20 ans**
 - Base de calcul des intérêts : **360/360**
 - Amortissement : **progressif en capital (échéances constantes)**
 - Périodicité de remboursement retenue : **trimestrielle**
 - Mobilisation des fonds : tirage minimum de **30%** du montant du prêt (**69.240 €**) au plus tard le **13 mars 2019** ;
consolidation à hauteur de **100%** de la convention au plus tard le **13 décembre 2020**.
 - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum **20%** du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **346,20 €**
 - Classification Gissler : **1 A**
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des présents et représentés**,

DECIDE de contracter un emprunt de 362 300€ sur 3 ans et un emprunt de 230 800€ sur 20 ans auprès de la banque Crédit Agricole Ile de France aux conditions susmentionnées,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

3/ Attribution du marché de réfection des toitures de l'église

Rapporteur Pierre TORCHON, Adjoint délégué aux finances.

Considérant la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2018,

Considérant la commission des finances du 20 novembre 2018,

Le rapporteur informe le conseil municipal de la réception des offres pour les travaux de réfection de la toiture de l'église en date du 21 septembre 2018.

Le Maître d'œuvre a analysé l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations).

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises suivantes :

- **LOT N°1 : Echauffage**

SOPROVISE pour un montant HT de 47 416.80€

soit 56 900.16€ TTC

- **LOT N°2 : Maçonnerie**

LEON NOEL pour un montant HT de 112 657.74€

soit 135 189.29€ TTC

- **LOT N°3 : Charpente**

ATELIERS PERRAULT pour un montant HT de 137 189.10€

soit 164 626.92€ TTC

- **LOT N°4 : Couverture**

MAURICE NAILLER pour un montant HT de 149 277.95€

soit 179 133.54€ TTC

Montant total : 446 541.59€ HT

535 849.91€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés,

- de retenir ces entreprises
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

4/ Questions Diverses

Monsieur le Maire demande si il y a des questions diverses.

Aucune autre question n'est posée, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

Le Maire,

Bruno MACE

